

FICHE DE POSTE



Intitulé du poste : Éducateur sportif – Tir à l'arc

Type de contrat : Contrat d'apprentissage si nécessaire puis temps plein (35h)

Qualifications : Être détenteur d'un diplôme DEJEPS ou en formation DEJEPS. Possibilité de financement du DEJEPS par l'ACSIM

Classification CCNS : groupe 4

Profil recherché : Spécialisation Tir à l'arc. Expérience souhaitée dont en compétition mais les débutants sont acceptés avec une bonne motivation.

Objectif : Mise en œuvre du projet de structuration et de développement du club en direction des adhérents

Employeur : Arc Club Issy les Moulineaux (ACSIM)

Localisation du poste : Arc Club Sportif Issy les Moulineaux

Positionnement : Sous l'autorité hiérarchique du Président, sous l'autorité fonctionnelle du Comité Directeur

Missions principales : Placé sous l'autorité du président de l'association l'éducateur sportif devra :

- Encadrer, enseigner et animer des séances encadrées de tir à l'arc auprès d'un large public adhérent du club, notamment les jeunes âgés de 11 à 16 ans sur les temps périscolaires et extra scolaires, mais également des adultes débutants et compétiteurs, des personnes en situation de handicap et des retraités;
- Accompagner les adhérents en compétition locale, régionale et nationale
- Structurer la pratique des jeunes archers : organisation de stages durant les vacances scolaires, préparation compétition ;
- Sensibiliser, promouvoir et animer des activités physiques et sportives de type « sport santé et bien être » en lien avec les services locaux et fédéraux ;
- Participer à la mise en œuvre de la politique sportive définie avec les instances dirigeantes du club ;
- Piloter, coordonner et accompagner les bénévoles du club durant les cours de tir à l'arc débutants et confirmés ;
- Développer, pour les adhérents du club, des fiches techniques d'exercices spécifiques et des fiches de préparation physique générale et d'exercices d'échauffement ;
- Promouvoir les actions du comité départemental et comité régional ;
- Accompagner et organiser la mise en place d'événements sportifs internes au club (challenges, activités ludiques, regroupements, parrainages).
- Assurer la sécurité des participants et des publics lors des séances ;

Missions secondaires :

- Préparer, coordonner et mettre en œuvre sur les plans administratif, technique, pédagogique, des activités de découverte pour des publics extérieurs au club (CE d'entreprise, groupes, individus, groupe scolaire...);
- Développer un travail en réseau avec les différents partenaires identifiés ;
- Favoriser la mixité des pratiques et des pratiquants (intercommunautaire, inter générationnelle, hommes-femmes).
- Véhiculer les valeurs de l'esprit sportif et de la citoyenneté ;
- Assurer un soutien aux tâches administratives ponctuelles (essentiellement en période de rentrée);

Compétences requises :

- Posséder une bonne connaissance technique et pédagogique relative au tir à l'arc
- Connaître le cadre réglementaire et juridique des activités physiques et sportives (APS), des établissements recevant du public (ERP) et du matériel sportif, le mode de fonctionnement des partenaires institutionnels ;
- Faire preuve de qualités relationnelles et de communication interpersonnelle, notamment dans des situations pouvant générer des tensions.
- Posséder des connaissances sur les particularités des publics accueillis ;
- Etre capable d'établir un compte rendu détaillé et périodique de son activité ;
- Etre autonome dans les missions récurrentes ;
- Faire preuve d'écoute, de dialogue et d'autorité ;

Dispositif du contrat de travail :

Le lieu principal de travail sera les installations sportives du club, 6 boulevard des frères Voisin à Issy les Moulineaux. Des missions pourront être effectuées sur les compétitions fédérales et lieux de stage désignés par l'employeur.

Les horaires de travail seront définis selon un planning annexé au contrat de travail en début d'activité, modifiable chaque année selon les préavis légaux. Du travail ponctuel le week-end est à prévoir en fonction des compétitions et des formations.

Le salarié bénéficie de congés payés selon les dispositions légales

L'employeur s'engage à respecter la législation relative à la participation aux frais de déplacement vers le lieu de travail (Pass Navigo).

Candidatures :

Merci d'adresser CV et lettre de motivation à contact@arcclubissy.fr